



Modifications de règlements

Saison 2023-2024

Statuts

- **Art. 17.3**
Mise en conformité avec le décret portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française
⇒ Il ne peut y avoir plus de deux tiers d'administrateurs de même sexe au sein de l'organe d'administration
- **Art. 18.1.A.III**
Autorisation d'un lien contractuel occasionnel « article 17 » pour les administrateurs LFBB

ROI

- **Art. 17.a**
Étendue du prêt spécifique aux messieurs (possibilité de jouer dans deux championnats différents pour deux clubs différents)
- **Art. 12.4**
Tout membre affilié à partir du 1er juillet de la saison précédente ne peut être désaffilié durant la période de désactivation de la saison en cours.

Tarifification

- **Art. 3**
Nouveaux montants de cotisation :

- Compétiteurs 18 ans et + :	39,75€ (inchangé)
- Jeunes (compétiteurs & loisirs – 18 ans) :	19,875€
- Loisirs 18 ans et + :	19,875€
- **Art. 6.1**
Étendue de la taxe tournoi aux tournois jeunes officiels, aux tournois jeunes amicaux LFBB (TJA) et aux tournois loisirs LFBB
 - 1,59€ par joueur inscrit et présent
- **Art. 6.3**
Nouveau montant du droit d'inscription aux interclubs loisirs
 - 63,6€ par équipe

- **Art. 6.3**
Introduction du droit d'inscription pour la Coupe des Écoles des Jeunes
 - 60,42€ par équipe

Règlement Compétitions

- **Art. 125.1 (LFBB)**
Possibilité de faire appel à un joueur tiers pour tester les volants en cas de litige sur la vitesse.

Règlement Tournois

- **Art. 204 bis.a (LFBB)**
Interdiction pour un joueur et pour une paire composée de joueurs ayant le même classement de s'inscrire dans un tableau ne reprenant pas leur classement.

Règlement des championnats interclubs

- **Art. 6.2**
Autorisation de modifier un joueur de base en cours de saison pour certains cas particuliers remplissant les conditions suivantes :
 - Le joueur de base remplacé doit avoir été inactif en interclubs depuis le début de la saison en cours ;
 - Une désaffiliation ou une absence de longue durée (minimum 4 mois) doit pouvoir être prouvée (grossesse, certificat médical, ...) ;
 - L'indice de force du joueur remplaçant ne peut être supérieur à l'indice de force d'aucun joueur de base du même sexe ;
 - Toutes les conditions pour être joueur de base doivent être remplies.
- **Suppression des mesures transitoires** pour le passage des divisions Top aux divisions Ligue.